



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 décembre 2021

### **CRISE SANITAIRE : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, l'accompagnement des entreprises a été au centre de toutes les attentions de l'État pour soutenir, par des mesures exceptionnelles, l'activité économique et maintenir l'emploi.

D'ici la fin de l'année, certaines de ces mesures vont progressivement diminuer (chômage partiel) ou disparaître (délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, fonds de solidarité, crédit d'impôt bailleur) au profit d'autres mesures qui ont été récemment prolongées (obligations relance, prêts participatifs relance, avances remboursables, etc.) ou instaurées (fonds de transition doté de 3Mds€) jusqu'en 2022 ou 2023.

Afin d'anticiper la fin de certaines aides, le Gouvernement a déployé dès juin 2021 un plan national de sortie de crise visant à apporter des solutions adaptées à chaque entreprise qui rencontre des difficultés dans le contexte actuel. Il prévoit notamment la création d'un Comité National de Sortie de Crise rassemblant les représentants des professions du chiffre et du droit, les institutions financières, les fédérations d'entreprises, les associations d'entrepreneurs, les organismes consulaires ainsi que des représentants de l'État. Ce plan se décline sur le territoire par les préfets de département qui rassemblent l'ensemble des acteurs locaux de l'accompagnement des entreprises en difficulté lors des Comités Départementaux de Sorties Crise et permettent l'échange d'informations pour détecter précocement les entreprises en situation de fragilité afin de les accompagner de manière efficace.

C'est dans cet esprit de synergie locale que Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a initié l'élaboration d'un [guide « de prévention et de traitement des difficultés des entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes »](#) visant à orienter les chefs d'entreprises en fonction de leur situation et de leurs besoins vers les nombreux dispositifs mis en place par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires du monde économique.

#### **Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET  
Tél : 06 21 11 06 48  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69